

Caisse de pension du personnel de l'État de Genève (CPEG)

Dépôt de la pétition du Cartel

« Exigeons le retour à l'âge pivot de 64 ans »

sans réduction de rente pour les femmes soumises à la CPEG

Le Cartel intersyndical de l'État et du secteur subventionné rappelle que les femmes employées de la fonction publique paient une décision, non justifiée au vu de la loi sur la capitalisation de la CPEG adoptée par la suite par le peuple genevois, qui a été fortement combattue et qui prétérite leurs rentes.

Ce jour, il remet une pétition au Grand Conseil avec copie au comité de la CPEG qui rappelle combien les femmes ont payé cher le prix de la capitalisation de la CPEG.

Pour rappel, un premier train de mesures du comité de la CPEG a été anticipé en 2018, alors qu'il n'avait pas lieu d'être au vu des deux projets de capitalisation du Conseil d'État et des milieux de locataires de la gauche et du MCG, soumis au vote populaire en mai 2019. **La modification de l'âge pivot des femmes à 65 ans empêche les femmes qui cessent leur activité à 64 ans (âge légal fédéral de la retraite des femmes) de bénéficier d'une retraite complète.**

En prenant leur retraite à 64 ans, les femmes perdent environ 5% de rente, ce qui équivaut à une année de retraite anticipée. La rente d'une Genevoise fonctionnaire, ou employée d'une institution affiliée à la CPEG, est donc prétéritée si elle part à l'âge légal AVS. Etonnante genevoiserie pour un canton qui aime mettre en avant les revendications pour une égalité femmes-hommes.

Après le 14 juin 2019 et avant le 8 mars 2020, il est difficilement admissible que les femmes subissent une telle pénalité alors que de plus en plus de voix s'élèvent pour demander à ce que justice leur soit rendue. Ce n'est en tout cas pas en les faisant travailler un an de plus que l'on reconnaîtra enfin la part énorme de travail gratuit qui repose sur leurs épaules.

Le Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné dénonce cette mesure et rappelle que les syndicats cherchent, au contraire, des moyens pour combler les inégalités dues à des carrières souvent réduites pour raisons de charges familiales et de maternité. Plus globalement, le Cartel annonce aussi qu'il s'opposera à tout projet fédéral d'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Il est inadmissible de s'en prendre une fois de plus à l'âge de la retraite des femmes au prétexte d'égalité, alors que l'égalité salariale n'est toujours pas réalisée. Même à l'État de Genève l'égalité salariale n'est pas acquise, et ce n'est pas le projet de grille salariale SCORE qui permettra d'y parvenir.

Le Bureau Cartel :

Fabienne Payre ☎ 076 382 15 18

Françoise Weber ☎ 079 792 86 48

Olivier Baud ☎ 076 371 39 70

Pierre-Alain Dufey ☎ 079 214 14 41